

REGLEMENT INTERIEUR 2016-2017

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D'AUSSILLON (ALSH)

Les Accueils de Loisirs Associé aux Ecoles (A.L.A.E.) d'Aussillon sont gérés par l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (L.E.C.G.S.). Le réseau Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud est composé d'associations locales et territoriales, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'Aquitaine, qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de formation, de loisirs et de la culture. A partir de 2016, LE&C Grand Sud a décidé de mobiliser l'ensemble de son réseau autour d'un projet pluriannuel « Tous laïques, tous citoyens ! » visant à faire de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation autour des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, les leviers d'action privilégiés.

L'A.L.S.H. a un agrément délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale. L'Accueil de Loisirs a pour objectif d'accueillir les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés et ceux qui ne le seraient pas (handicap, IME ou autre), d'assurer leur surveillance et leur bien-être physique et moral en se référant à un projet pédagogique défini annuellement par l'équipe d'animation sous la conduite de la directrice. Ce projet pédagogique peut être consulté par les parents sur simple demande. Ce règlement intérieur intègre le règlement intérieur de l'école Jules Ferry et notamment en ce qui concerne le respect des personnes, du matériel et des locaux.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Un dossier commun aux A.L.A.E. et A.L.S.H. doit être restitué soit à l'animateur référent de chaque site, soit au bureau de la Directrice à l'espace Claude Nougaro pour toute inscription.

DOSSIER A FOURNIR COMPLET POUR TOUTE INSCRIPTION

- ✓ Un dossier L.E.C.G.S. (**renouvelé à chaque rentrée scolaire**), contenant une fiche de renseignement et deux contrats d'inscription dont un exemplaire pour la famille et un autre pour l'Accueil.
- ✓ Une autorisation écrite de sortie pour les enfants de plus de 6 ans de 16h30 à 18h15. Il est recommandé aux familles de notifier sur cette autorisation l'horaire à laquelle l'enfant peut quitter l'accueil.
- ✓ Une attestation d'assurance.
- ✓ Photocopie des vaccinations à jour de votre enfant.
- ✓ Du ou des justificatifs concernant les aides à la famille (**Attestation de la CAF mentionnant le numéro d'allocataire et le quotient familial**, MSA, Conseil Général, Comité d'Entreprise...). Sans ceux-ci **les pleins tarifs seront appliqués**.

Il est impératif de signaler immédiatement tout **changement de domicile, de téléphone** ou de lieu de travail afin que la personne responsable de l'enfant puisse être contactée en cas de besoin. Pour cela un document est disponible auprès des équipes de l'ALSH ou des ALAE.

MODALITES DE RESERVATION ET/OU d'ANNULATION MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Pour chaque période de vacances, et pour les mercredis, une fiche de réservation, mentionnant les jours de fréquentation de l'enfant, doit être remise aux équipes de l'ALAE ou de l'ALSH.

La partie réservation « destinée aux familles » sera restituée lorsque la réservation sera enregistrée par la Directrice. **TOUTE ANNULATION D'UNE RESERVATION NON PREVENUE AU MINIMUM 48 HEURES A L'AVANCE SERA FACTUREE.** (sauf cas de force majeure et sur justificatif).

LES VACANCES SCOLAIRES

Les programmes des vacances seront à la disposition des familles **4 semaines avant le début des vacances**, dans :

- chaque ALAE, (Médiathèque),
- à l'accueil de loisirs de Jules Ferry, • à la mairie d'Aussillon,
- à l'espace Claude Nougaro (Point Information Jeunesse) • dans chaque classe des écoles.

LES MERCREDIS

Les programmes des mercredis, par périodes, seront à la disposition des familles tout au long de l'année dans les mêmes lieux.

LES SORTIES ET ENTREES DES ENFANTS

L'enfant est pris en charge par l'équipe de l'Accueil de Loisirs sans hébergement dès lors que le(s) parent(s), ou la personne accompagnant l'enfant, le remet à un animateur en transmettant toute information nécessaire au bon déroulement de la journée.

Les enfants âgés de moins de 6 ans doivent être accompagnés et récupérés par les parents, tuteurs ou les personnes autorisées adultes obligatoirement mentionnées dans le dossier d'inscription (les frères et/ou sœurs devront avoir **plus de 12 ans**).

Pour une question de sécurité l'équipe d'animation ne laissera pas partir l'enfant avec une personne non mentionnée dans le dossier !

En cas d'exception ou en cas d'urgence, si la personne qui vient récupérer l'enfant n'est pas enregistrée dans le dossier, il est demandé aux responsables de l'enfant d'envoyer, au préalable, un texto sur le téléphone portable de la directrice qui mentionnera les coordonnées de cette personne.

Pour les enfants de plus de 6 ans, ils peuvent sortir ou entrer sans accompagnateur à condition qu'ils aient une autorisation écrite des parents ou tuteur (cf. plus haut).

En cas de parents séparés, si l'un des deux parents n'est pas autorisé à récupérer l'enfant, seul un document officiel de justice peut être pris en compte par l'équipe d'animation.

Seule la personne adulte est signataire de la fiche de présence de l'accueil au départ de l'enfant.

LES HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

Les enfants âgés de 2 ans et 8 mois à 11 ans sont accueillis dans les locaux de **l'école de Jules Ferry** aux horaires suivants :

Les Vacances scolaires : 7h30 / 18h15

- 07h30/09h30 : pour les arrivées du matin.
- 11h45 / 12h15 : pour les arrivées et les départs du midi ;
- 13h15 / 14h00 : pour les arrivées et départs de l'après-midi ;
- 16h30 / 18h15 : pour les départs du soir

Mercredi : 11h45 / 18h15

- A 11h45 commence le service de transport dans chaque école pour les enfants inscrits à la cantine. Le transport est assuré par un animateur de LE&C Grand Sud en minibus.

Le respect de l'horaire de fermeture de l'accueil est impératif

Au-delà de cet horaire, l'équipe de l'ALSH a pour consigne de contacter le garde champêtre de la commune, à défaut la police municipale.

LA VIE COLLECTIVE

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie non négociables, fixées par l'équipe d'animation et identiques sur chaque site. Elles sont élaborées dans l'intérêt et pour assurer le bien être de tous :

- Respect des personnes, enfants et adultes
- Interdiction de se battre, de proférer des insultes
- Respect du matériel, des locaux
- Respect des règles de sécurité
- Interdiction de toute forme de discrimination (physique, morale, religieuse...)

En cas de non respect répété du cadre, les parents seront destinataires d'un courrier, à leur domicile, pour une proposition de rencontre avec la Directrice de l'ALAE. Une exclusion temporaire ou définitive peut être envisagée en fonction de la gravité des faits.

Les règles négociables seront travaillées avec les enfants en début d'année scolaires sur site.

ACCUEIL ET SANTE DES ENFANTS

Les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'Accueil de Loisirs en cas de maladies contagieuses.

Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant si son état de santé le justifie.

En se conformant au protocole d'accueil individualisé (P.A.I) signé avec les écoles, et dans la mesure où l'accueil de l'enfant ne remet pas en cause la disponibilité des animateurs vis-à-vis des autres enfants,

nous accueillerons tous les enfants, quel que soit leur maladie (non contagieuse) ou leur handicap.

L'équipe d'animation met l'accent sur la nécessité pour toutes les familles de vérifier que l'enfant n'ait pas de poux.

Sur certaines périodes de vacances l'ALSH accueille des enfants en situation de handicap en présence d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS). Ceci est un dispositif de l'Education Nationale et de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

TARIFS

Quotient familial	0-500		500-700		701-900		901-1100		+1100	
	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus	1 et 2	3 et plus
Demi journée Sans repas	0.50€	0.40€	0.75€	0.60€	3.00€	2.50€	3.55€	3.00€	4.50€	3.80€
Demi journée Avec repas	3.60€	3.50€	3.85€	3.70€	6.10€	5.60€	6.65€	6.10€	7.60€	6.90€
Journée sans repas	1.00€	0.80€	1.50€	1.20€	6.00€	5.00€	7.10€	6.00€	9.00€	7.60€
Journée Avec repas	4.10€	3.90€	4.60€	4.30€	9.10€	8.10€	10.20€	9.10€	12.10€	10.70€

Supplément sorties

Quotient familial	Tarif
0-500	0.50€
501-700	1.00€
701-900	1.50€
901-1100	2.00€
Plus de 1100	2.50€

Attention : L'ALSH peut accueillir un enfant seulement pour la cantine du mercredi, la tarification sera celle de la demi-journée avec repas.

LE PUBLIC

L'A.L.S.H. accueille les enfants d'Aussillon en priorité et des communes environnantes.

PAIEMENT

Pour les familles d'Aussillon : la facturation est établie mensuellement, à partir de la fréquentation de l'enfant. (Signature de la personne autorisée à venir le récupérer faisant foi). **TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE SERA FACTUREE (sauf cas de force majeur sur justificatif ex certificat médical)**

Pour les familles extérieures à la commune : le règlement doit être effectué lors de l'inscription de l'enfant à l'ALSH.

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de LE&C Grand Sud ou chèques vacances (auprès des animateurs référents des ALAE), en espèces (exclusivement à l'espace Claude Nougaro : bureau de la directrice ou au Point information jeunesse). Un reçu sera établi. Il est recommandé aux familles d'archiver chaque reçu.

A.L.S.H. Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud, Avenue du Grand Pont, 81200 AUSSILLON
 Tél. Bureau : 05 63 98 12 74 / 07 63 12 89 98/ clae.cls-h-aussillon@loisireduc.org
 Informations et programmes : www.loisireduc.org
 Jules Ferry : 05 63 61 26 93

✂ A remplir et à ramener à l'animateur-riche de l'ALAE

Je _____ soussigné-e _____ Monsieur, _____ Madame
 _____ responsable légal de l'enfant
 _____ déclare avoir pris connaissance du
 règlement intérieur 2016-2017 de l'accueil de loisirs associé à l'école.
 En signant ce règlement je m'engage à en respecter les règles.
 Fait à _____ le _____ Signature _____